

Le 15 janvier, un détenu est placé dans nos murs. Très vite, son état de santé interroge. Il paraît malade. L'unité médicale nous demande simplement de porter un masque. Aucune explication. Aucune alerte. Aucun mot de plus.

Il faudra l'insistance prolongée d'un surveillant du QA pour que la vérité éclate enfin : **ce détenu est atteint de tuberculose.**

Une maladie grave. Une maladie transmissible. Une maladie particulièrement dangereuse en milieu carcéral.

L'UFAP UNSa JUSTICE Villefranche entend l'argument du secret médical. Mais **le secret médical ne doit jamais devenir un secret dangereux.**

Les surveillants, gradés, officiers, personnels administratifs, sont en contact permanent avec les personnes détenues. Nous ne sommes pas des pions interchangeables. Nous avons des familles. Des proches. Une vie hors des murs. Un simple masque ne suffit pas. Il suffit d'un oubli, d'une fatigue, d'un moment d'urgence et le risque devient irréversible.

Ce cas n'est malheureusement pas isolé. D'autres détenus porteurs de maladies transmissibles sont présents en détention. Et pendant ce temps, les agents ELSP, chargés des extractions et transferts, interviennent sans informations, sans protocole renforcé, en contact direct avec ces détenus.

Cette situation est inadmissible. Elle traduit un manque de considération flagrant pour la santé et la sécurité des personnels. À force de taire l'information, on expose délibérément ceux qui font tourner l'institution au quotidien.

Ce n'est ni de la paranoïa, ni de l'exagération.

C'est une question de **responsabilité**, de **protection**, de **respect du personnel**.

Aujourd'hui, nous nous posons des questions simples :

- **À partir de quand la santé des agents devient-elle une priorité ?**
- **Faudra-t-il qu'un collègue tombe malade pour que l'information circule enfin ?**

L'UFAP UNSa JUSTICE Villefranche exige plus de transparence sur les situations médicales mettant en danger les personnels !

Le silence protège-t-il vraiment quelqu'un...ou met-il tout le monde en danger.

Pour le bureau local UFAP Unsa Justice du CP Villefranche Sur Saône

MADJANI Nénette